

**CRITERES DE SELECTION POUR UNE BOURSE STAGE :**

Les étudiants seront sélectionnés selon les critères repris dans l'ordre ci-dessous :

<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Priorité</b>
<b>Situation de l'étudiant au niveau des bourses Erasmus :</b>	Fichier d'allocation des bourses Erasmus de l'année académique précédente	Pour bénéficier d'une bourse de stage, un étudiant ne pourra pas avoir déjà bénéficié d'une bourse de séjour d'étude. S'il a reçu une bourse de séjour d'étude, l'étudiant peut postuler pour une bourse de stage « zéro » (sans financement) et attendre la fin de la période d'attribution des bourses de stage (fin février) pour éventuellement bénéficier d'une bourse s'il reste du budget.	<b>1</b>
<b>Statut financier de l'étudiant</b>	<a href="#">critères A, B, C du document « inclusion et diversité » de l'AEF</a>	Les étudiants ayant un profil AMO au niveau financier (qui répond à au moins un de ces critères) seront prioritaires.	<b>2</b>
<b>Nombre de crédits validés à l'issue du BAC2 ou du M1</b>	Relevés de notes HEAJ	Les étudiants ayant validé tous leurs crédits seront prioritaires. Ensuite, le nombre de crédits validés déterminera la position hiérarchique dans le choix des étudiants suivants.	<b>3</b>
<b>Niveau académique de l'étudiant</b>	La position relative dans l'option sera prise en compte (points de la dernière session)	Les étudiants ayant un classement supérieur seront prioritaires.	<b>4</b>
<b>Connaissance de la langue d'enseignement</b>	<b>Grille européenne des langues : niveau B1 min.</b>	Le niveau de l'étudiant sera évalué via l'outil OLS (Online Linguistic System) d'Erasmus+ et/ou par les professeurs de langue de la HEAJ.  Le cas échéant, la CRI peut imposer un test de langue dans son bureau des relations internationales.	<b>5</b>
<b>Motivation et objectifs</b>	Formulaire de candidature + présence au cours		<b>6</b>
<b>Autonomie et personnalité</b>	Avis des professeurs référents		<b>7</b>

**Remarques importantes :**

- Les bourses seront attribuées en priorité aux étudiants se rendant dans un pays/région différent(e) de leur pays/région d'origine.
  
- **ATTENTION** : un étudiant rentrant dans les conditions susmentionnées mais qui n'aurait pas reçu la confirmation de son lieu de stage à la date limite de candidature (15/09 pour un stage au Q1, 5/12 pour un stage au Q2) sera automatiquement versé sur liste d'attente.
  
- Si un étudiant sélectionné ne fournit pas la convention de stage + l'addendum complété au minimum 15 jours (hors congés) avant le début de son stage, il ne pourra pas bénéficier d'une bourse.

La décision définitive sera communiquée dans les 15 jours suivant la date limite du dépôt des candidatures par le représentant international de département après avis d'un collège de professeurs concernés.